

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 mai 2014

DCM N° 14-05-22-14

Objet : Fusion des écoles maternelles les Myosotis - la Roselière.

Rapporteur: Mme BORI

L'avis du Conseil Municipal est sollicité à propos de la fusion des écoles maternelles les Myosotis (5 classes) – la Roselière (4 classes), rue du Roussillon à Borny.

Suite à l'annonce du départ de la Directrice de la maternelle Roselière, un regroupement a été évoqué avec l'Inspection Académique afin de permettre :

- une meilleure lisibilité pour les familles notamment lors des inscriptions scolaire,
- la mutualisation des moyens et des projets mis en œuvre tant par l'Education Nationale que par la Ville de Metz,
- une meilleure communication avec les familles grâce à une décharge de direction plus importante,
- une amélioration des échanges de la Ville avec un seul interlocuteur.

La Ville de Metz souhaite mettre en place cette mesure dès la rentrée 2014.

Elle fera l'objet d'un examen par les instances consultatives réglementaires de l'Education Nationale en juin 2014.

La consultation des différents partenaires, les conseils des maîtres et conseils d'écoles a été mise en œuvre afin de recueillir leurs avis.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le code de l'Education et notamment l'article L.212-1 du code de l'Education,

VU la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la fusion d'écoles dans les communes,

VU l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Moselle,

CONSIDERANT que la fusion des écoles maternelles les Myosotis – Roselière permettra la mutualisation des moyens et des projets mis en œuvre par l'Education Nationale et la Ville de Metz, qu'elle facilitera la communication avec les familles et les échanges avec la Ville.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la fusion des écoles maternelles les Myosotis – la Roselière à compter de la rentrée 2014/2015,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguee,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Vie des Ecoles et patrimoine
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 49 Absents : 6 Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ